



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulon, le 10 juin 2024

LUTTE CONTRE LES OCCUPATIONS ILLICITES Mise en place d'une cellule de veille opérationnelle

Les services de l'État sont mobilisés aux côtés des élus du département pour faire face à une hausse inacceptable des occupations illicites de terrain qui entravent, pour certaines, le bon fonctionnement des infrastructures municipales et compromettent la tranquillité et la salubrité publiques.

Pour rappel, la gestion des emplacements prévus dans les 4 aires de grand passage du département est assurée au plus près des besoins, par les services préfectoraux en lien étroit avec l'association Soliha. Cette gestion permet de donner une meilleure visibilité et de gagner en réactivité dès lors que les responsables de groupes concernés respectent les règles en vigueur.

Par ailleurs, le préfet du Var a rappelé aux maires - par courrier en date du 4 juin 2024 - les procédures à suivre pour saisir les services de l'État en cas d'installation illégale.

Enfin, pour répondre aux interrogations des élus et mieux les accompagner, la préfecture met en place une cellule de veille opérationnelle associant le conseil départemental, les représentants des associations d'élus (Association des maires du Var, Association des maires ruraux du Var), l'association Soliha et les forces de sécurité intérieure.

La cellule de veille opérationnelle est joignable au 04 94 18 83 83 et par mail à l'adresse pref-securite-publique@var.gouv.fr

Service de la communication interministérielle de l'État en département

Bd du 112ème Régiment d'infanterie
cs 31209 – 83070 TOULON Cedex



var.gouv.fr



@Prefet83



@Prefet83